

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 809)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL39

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

I. – À l’alinéa 128, supprimer les mots :

« de données à caractère personnel ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 129, supprimer les mots :

« de données ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 130, supprimer les mots :

« de données à caractère personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.